

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

## Communauté de Communes ISLE DOUBLE LANDAIS



ECHOURGNAC



EYGURANDE ET  
GARDEDEUILH



LE PIZOU



MENESPLET



MOULIN NEUF



MONTPON  
MENESTEROL



ST BARTHELEMY  
DE BELLEGARDE



ST MARTIAL  
D'ARTENSET



ST SAUVEUR  
LALANDE

9 communes : 12 065 habitants

## P. 2 / EDITO DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

En conclusion du rapport d'activités 2015 j'indiquais qu'au 31.12.2015 notre collectivité était désormais en ordre de marche. Les conditions étaient réunies pour mener une réflexion de fond et proposer un plan d'action pluriannuel. Ce constat était fondé à la fois sur le fait qu'en interne nous avions achevé la construction administrative de la collectivité (avec notamment les travaux de la CLECT concernant les conditions de transfert de compétences qui avaient abouti à un accord validé unanimement par le conseil communautaire) et qu'en externe Mme la préfète avait arrêté le Schéma départemental de coopération intercommunale censé garantir une stabilité institutionnelle jusqu'en 2021. Nous pouvions commencer à concevoir un projet de territoire, même s'il subsistait d'importantes incertitudes notamment en matière de financement de nos actions.

Globalement l'année 2016 a confirmé ce constat. Nous avons effectivement amorcé une réflexion pour élaborer une politique de territoire, concevoir un projet et mettre à l'étude un plan d'action. Pour cette démarche nous nous sommes inscrits dans la politique des contrats de ruralité proposée par l'Etat au début de l'année 2016.

Cette politique qui vise naturellement à améliorer l'attractivité de notre territoire aussi bien pour y installer de nouveaux résidents permanents ou temporaires que pour y accueillir des touristes et visiteurs va s'orienter dans trois directions. En premier lieu maintenir et si possible y développer une activité économique pour y fixer et y attirer une population d'actifs (politique de communication et d'accueil pour les agents économiques, création d'un espace économique d'immobilier et de coworking, foncier d'entreprise, valorisation des zones d'activité, tourisme, espaces d'agriculture alternative, soutien au commerce) ; ensuite valoriser nos atouts naturels que sont la forêt, la rivière et d'une façon générale nos larges espaces, (aménagements pour la navigabilité de la rivière, véloroute voie verte, projet de valorisation de la Double) ; et enfin améliorer nos infrastructures et développer nos équipements (programme ambitieux de maintenance du réseau routier, modernisation de l'accueil de loisirs pour les enfants, création d'une piscine couverte, accessibilité, amélioration de l'accueil scolaire...).

Ce projet et ce plan d'action visent à donner une lisibilité et à structurer notre action pour les 4 ans à venir. Ils sont guidés par une philosophie de l'action qui consiste à dessiner les contours d'une culture rurale. Aujourd'hui nous avons trop tendance à penser en termes antagonistes : Paris contre le reste de la France, les urbains contre les périurbains, les métropoles contre les zones rurales. C'est simplement oublier que nous sommes dépendants les uns des autres et que les besoins et aspirations de chacun d'entre nous sont multiples. Bien sûr notre société a besoin d'espaces urbains pour créer des synergies créatrices, ouvertes à l'international, qui fondent une civilisation en perpétuelle mutation dont les ruraux ont évidemment aussi besoin pour rester dans le mouvement de l'histoire. C'est d'abord l'affaire de l'Etat et des responsables des métropoles. Mais tous ont aussi besoin d'espaces qui ne sont pas des sous espaces urbains mais des zones d'équilibre où les populations, rurales et urbaines, pourront trouver un autre rapport à l'espace, un autre rapport au temps qui passe (le rythme des saisons, les rythmes circadiens) un autre rapport à l'alimentation, un autre rapport à la nature, un autre type de structuration sociétale et de rapport à autrui, des loisirs plus ancrés dans la tradition et la continuité des générations. Ces espaces-là, nous ruraux, élus et responsables de tous secteurs (économique, administratif, associatif, culturel...) il en va de notre responsabilité de les inventer et de les créer non pas en opposition avec les urbains mais en liaison avec eux, et aussi pour eux... pour apporter à tous ce dont notre société française a aussi besoin et que nous sommes les seuls à pouvoir lui offrir, et nécessaires à son équilibre.



Evidemment, au quotidien, nous allons agir localement et modestement avec les moyens dont nous disposons en sachant que nous dépendons de décisions qui sont prises à d'autres niveaux... mais si nous sommes guidés par cette ambition, nous trouverons notre place dans la construction de notre société pas seulement pour ceux d'ici mais pour tous. L'Etat et les Régions seraient bien inspirés, dans un esprit de subsidiarité, de nous laisser de larges marges de manœuvre et des moyens parce qu'en ce domaine c'est nous qui détenons l'expertise... pas la bureaucratie et la technocratie centralisées. Même si nous ne l'avons pas toujours formulée ainsi, ce fut en arrière-plan la philosophie qui a guidé notre action en 2016... ce sera évidemment la même jusqu'en 2020 ou 2021. Ce point étant posé il subsiste des zones d'incertitudes susceptibles de fortement influencer nos politiques.

La principale des incertitudes réside dans notre capacité à financer nos politiques et nos programmes d'aménagement. En 2016, nous avons subi une importante diminution des dotations de fonctionnement de l'Etat qui est de nature à limiter notre capacité d'autofinancement. Par ailleurs il ne fait guère de doute que les échéances électorales ouvrent une ère d'incertitude pour le financement tant de notre fonctionnement (niveau des dotations ? devenir de la taxe d'habitation ? emplois aidés ...) que de nos investissements (DETR). Il conviendra d'adapter la politique définie ci-dessus aux aléas des politiques que l'Etat va imposer aux collectivités territoriales. Enfin, nous allons être confrontés à des règles du jeu qui nous échappent et qui auront des conséquences sur notre action aussi bien avec l'Etat pour les contrats de ruralité qu'avec la Région et le Département pour les contrats que les uns et les autres vont mettre en place dans le cadre des transferts de compétence issus de la loi NOTRe.

Ces transferts obligatoires de compétence instaurés par la loi NOTRe vont également concerner notre collectivité de façon échelonnée jusqu'en 2020. Ils s'imposeront en matière d'urbanisme (PLUi), d'assainissement collectif, de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Ces nouvelles dispositions vont évidemment mobiliser à la fois les élus et les services administratifs. Elles sont susceptibles de nécessiter la mobilisation de nouveaux moyens humains qui impliqueront vraisemblablement une réorganisation administrative et des moyens financiers supplémentaires.

Au plan financier, cet exercice 2016 nous a permis de vérifier la pertinence des choix de transferts de moyens financiers proposés par la CLECT en compensation des compétences transférées. Les résultats de l'exercice révèlent un équilibre financier relativement satisfaisant présentant un excédent comptable de 2 079 465 euros qui permet de ménager une capacité d'autofinancement net, qui sera comprise entre 400 000 et 500 000 euros. Bien que modeste ce résultat va permettre à la fois de renforcer notre structure administrative (en surcharge d'activité eu égard à l'importance des compétences transférées) et autofinancer de façon significative certains investissements. Ces éléments permettent de conclure que les travaux de la CLECT ont conduit à la mise en place d'un dispositif, en première analyse, équilibré.

Cet exercice 2016, bien qu'essentiellement marqué par l'élaboration de notre politique de territoire et l'élaboration de notre projet et plan d'action, a aussi été une année de concrétisation notamment l'aboutissement de l'important projet de Maison de Santé pluridisciplinaire qui a ouvert ses portes au mois d'Octobre. Ce projet devrait favoriser l'accès aux soins de premier recours et en garantir la continuité... élément déterminant pour l'attractivité de notre territoire. Année de transition avant la réalisation de nos projets, 2016 apparaîtra comme une année de fondation en termes de projet, de structuration institutionnelle et de renforcement de la cohésion de notre collectivité.



# Sommaire

La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au fonctionnement et à la simplification de la coopération intercommunale, apporte une innovation importante en matière de communication des EPCI (Etablissement Publics de Coopération intercommunale).

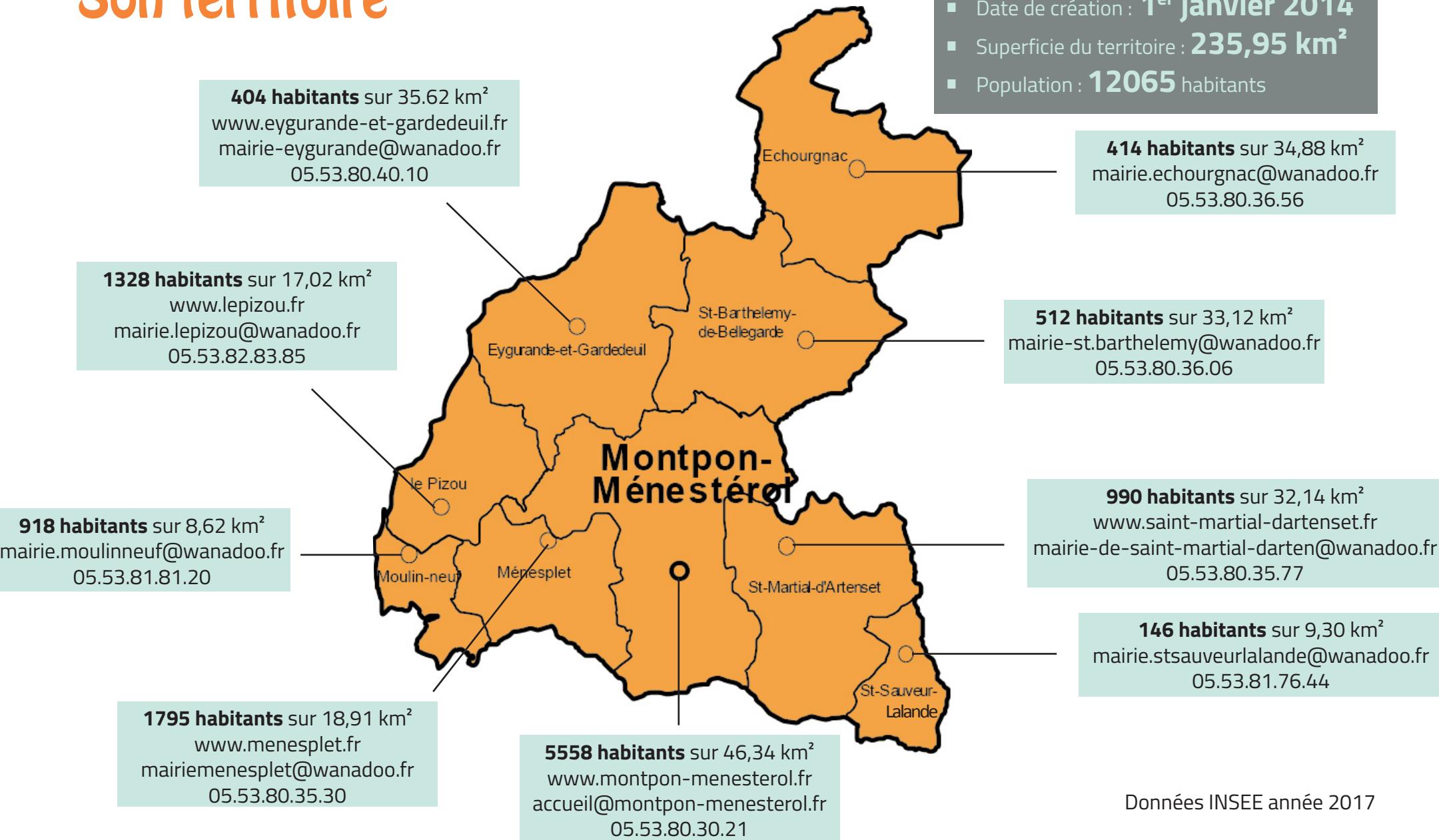
L'article L 5211-39 du Code général des Collectivités Territoriales est rédigé comme suit :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

- **Edito de Monsieur le Président : P.2/3**
- **La CCIDL : P.5/11**
  - Son territoire : P.5**
  - Ses compétences : P.6/7**
  - Son fonctionnement : P.8/9**
  - Ses finances : P.10/11**
- **Les événements et faits marquants : P.12/13**
  - Ouverture de la Maison de Santé Pluridisciplinaire : P.12**
  - La structuration des services de la CCIDL : P.13**
- **Les compétences de la CCIDL : P.14/23**
  - Enfance-Jeunesse : P.14/15**
  - Economie : P.16/17**
  - Tourisme : P.18/19**
  - Action Sociale : P.20**
  - Culture et patrimoine : P.20**
  - Environnement : P.21**
  - Equipement : P.22/23**

# Son territoire



## Ses compétences

Les statuts de la CCIDL adoptés le 13 mars 2015 fixent ses compétences.

(Une nouvelle version des statuts est cependant entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour mettre la CCIDL en conformité avec la loi NOTRe).

### ► 4 compétences obligatoires



**1°** En matière de développement économique : aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire ; actions de développement économique d'intérêt communautaire



**2°** En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire



**3°** Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire



**4°** Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

### ► 9 compétences supplémentaires



#### **1 Protection et mise en valeur de l'environnement**

- 1.1 Contrôle des installations d'assainissement non collectif (SPANC)
- 1.2 Protection et mise en valeur de l'environnement, dans le cadre des chartes et schémas départementaux.
- 1.3 Etude et travaux sur les cours d'eau situés sur le territoire intercommunal



#### **2 Politique du logement et du cadre de vie**

- 2.1 Plan Local de l'Habitat (PLH)
- 2.2 Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ou toute autre procédure s'y substituant
- 2.3 Création et gestion des lotissements viabilisés d'intérêt communautaire.
- 2.4 Gestion des logements d'habitation d'intérêt communautaire.



### 3 Action sociale au 01.01.2016

- 3.1 Portage des repas à domicile
- 3.2 Aide à domicile



### 4 Aménagement numérique

Qui résulte de l'article L.1425-1 du CGCT



### 5 Politique de l'enfance et la Jeunesse

- 5.1 Crèches et haltes garderies
- 5.2 Accueils de Loisirs Sans Hébergement
- 5.3 Relais Assistantes Maternelles



### 6 Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

- 6.1 Construction, entretien et fonctionnement des écoles primaires (maternelles et élémentaires)
- 6.2 Accueil des élèves avant et après les heures d'enseignement
- 6.3 Cantines scolaires
- 6.4 Transport scolaire



### 7 Maison de santé pluridisciplinaire

Sur la commune de Montpon Ménestérol



### 8 Caserne de gendarmerie

A Montpon Ménestérol dans le cadre d'une convention avec la direction générale de la gendarmerie nationale.



### 9 Accueil des gens du voyage

Construction, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage du territoire communautaire à compter du 1er janvier 2016.

## Son fonctionnement

La Communauté de Communes Isle Double Landais qui regroupe 9 communes a été créée par un arrêté préfectoral en date du 23 mai 2013. Elle fonctionne grâce à un conseil communautaire, un président, un bureau et des commissions de travail.

### Le Conseil Communautaire

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 11 octobre 2013, la CCIDL est administrée par un conseil communautaire :

L'année 2016 a été marquée par la recomposition du Conseil communautaire, dans le cadre de la loi n°2015-264 du 9 mars 2015, suite à l'organisation d'une élection municipale partielle intégrale à Ménesplet, en raison du décès de Monsieur Bastid, maire de Ménesplet.

La majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres s'est prononcée en faveur d'un accord local sur la base de 30 conseillers communautaires.

Il est composé de 30 délégués et 2 suppléants :

Patrick SEGONZAC	Patrice GUERIN	Guy PIEDFERT	Daniel GONTHIER (suppléant)	Lionel VERGNAUD	Jacqueline TALIANO	Claude DEJEAN	Jean-Claude BASTID jusqu'en octobre	Jean-Claude CHAUSSADE	Monique PILET	Geneviève GUILLAUME
2 élus de la Commune d'Echourgnac		1 élus de la Commune d'Eygurande et Gardedeuilh		3 élus de la Commune de Le Pizou			4 élus de la Commune de Ménesplet			

Michel COUSTILLAS à partir d'octobre	Jean Paul LOTTERIE	Maryse DELIBIE	Albert RICHARD	Evelyne GABRIEL	Anthony WILLIAMS	Laurence LAGOUBIE	Dominique BLIN	Geneviève AUXERRE RIGOULET	Franck SALAT	Josette CABROL
élu Ménesplet	13 élus de la Commune de Montpon Ménestérol									

Corinne GIMENEZ	Daniel MARCADIER	Josiane DUHARD	Léopold LACHAIZE	Annette BORDERIE	Brigitte CABIROL	Christian DUFOURGT	Max LEY	Nicole DARRACQ	Jean-Marc LAULANET	Norbert GALON (suppléant)
Suite des élus de Montpon Ménestérol			2 élus Commune de Moulin Neuf		2 élus de la Commune de St Barthélémy de Bellegarde		2 élus de la Commune de Saint Martial d'Artenset		1 élus de la Commune de Saint Sauveur Lalande	

Le Conseil est l'organe délibérant de la Communauté de communes. Ses principales fonctions sont le vote du budget et des actes juridiques majeurs (achats fonciers, marchés publics importants...), ainsi que l'examen des projets d'aménagement et de développement du territoire. De plus, il définit l'orientation générale suivie, les règles de fonctionnement de la CCIDL et en particulier l'organisation des décisions.

Il se réunit en moyenne une fois par mois. Chaque décision fait l'objet d'une délibération et doit recueillir la majorité pour être entérinée. Les séances du Conseil communautaire sont publiques.

Au cours de l'année 2016, il s'est tenu 9 conseils communautaires au cours desquels 137 délibérations ont été prises.

## **Le Président**

Le Président, élu par le Conseil communautaire, est le chef de l'exécutif. Il dirige les séances du conseil dont il fixe l'ordre du jour. Il exécute les décisions du Conseil, représente la CCIDL dans les actes de la vie civile, ordonne les dépenses et les recettes et il est également responsable de l'administration. Pour ces missions, il s'appuie sur l'ensemble des services et du personnel dont il est le chef hiérarchique.

Le Président a reçu délégation du Conseil pour exercer un pouvoir de décision dans certains domaines (ligne de trésorerie...). Les décisions prises par délégation font l'objet d'un compte rendu lors de chaque Conseil communautaire. Durant l'année 2016 le Président a rendu 13 décisions.

Il préside également le bureau communautaire.

## **Le Bureau communautaire**

Le Bureau, organe exécutif de la communauté de communes, comprend le Président et huit Vice-Présidents (désignés parmi les 30 délégués). De plus, les Maires des communes membres de la communauté mais non Vice-Présidents sont associés à chaque réunion du bureau.

Le Bureau se réunit une fois par semaine, à la demande du Président, pour procéder à des échanges d'informations et donner des avis sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour arrêté par le Président.

Les Vice-Présidents ont en charge de gérer des domaines de compétences spécifiques et pour se faire ils disposent chacun d'une délégation de signature propre à leur domaine.

## **Composition et domaine de compétence :**

Le Président : Jean-Paul LOTTERIE

1er Vice-Président : Lionel VERGNAUD en charge des finances

2e Vice-Président : Jean-Claude BASTID en charge des affaires scolaires

3e Vice-Président : Max LEY en charge de l'environnement

4e Vice-Président : Léopold LACHAIZE en charge de l'enfance et la jeunesse

5e Vice-Président : Albert RICHARD en charge du patrimoine

6e Vice-Président : Franck SALAT en charge du développement économique

7e Vice-Président : Jean-Claude CHAUSSADE en charge de la voirie

8e Vice-Président : Guy PIEDFERT en charge du tourisme

## **Les Commissions de travail**

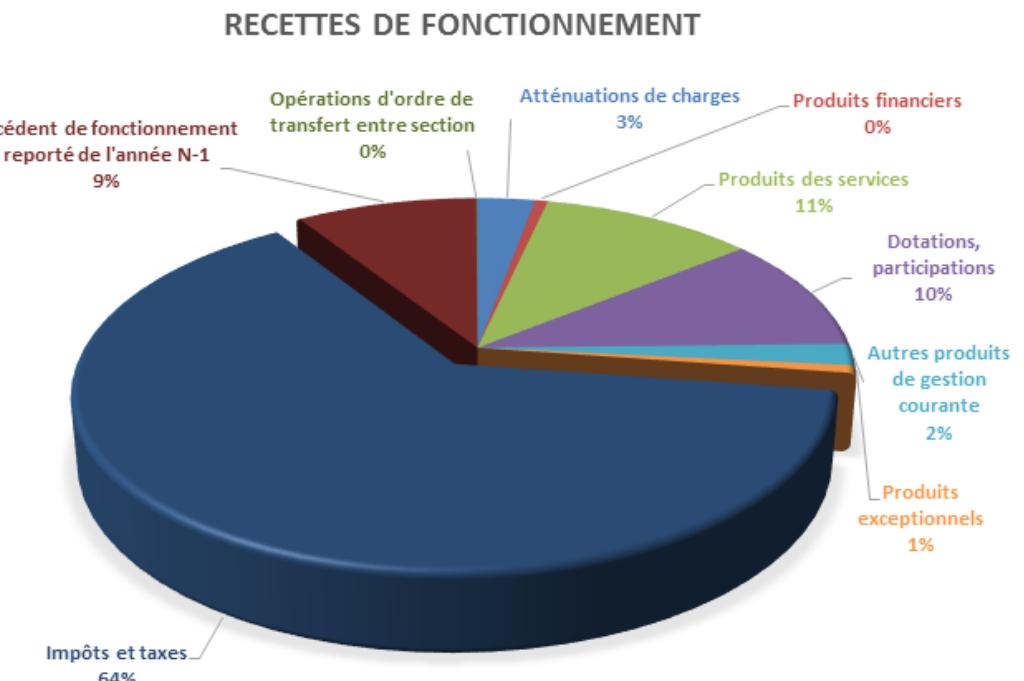
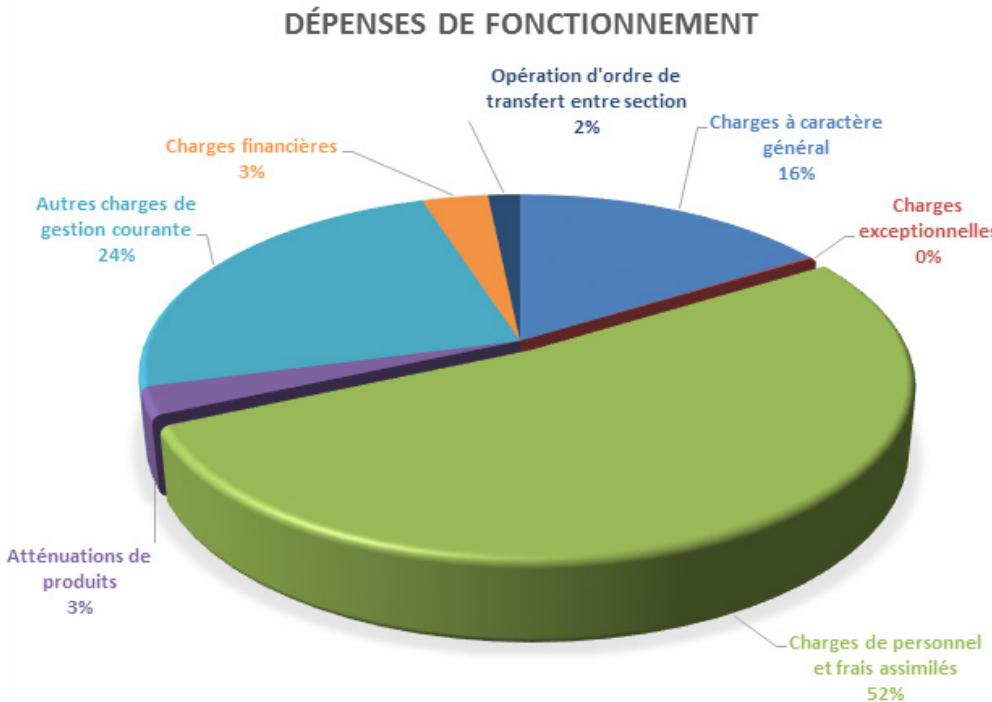
Le Conseil communautaire par sa délibération du 11 septembre 2014 a créé les commissions suivantes : Finances ; Patrimoine et urbanisme ; Rivière et environnement ; Economie ; Affaires scolaires ; Enfance et Jeunesse ; Voirie ; Tourisme ; Accessibilité aux personnes handicapées.

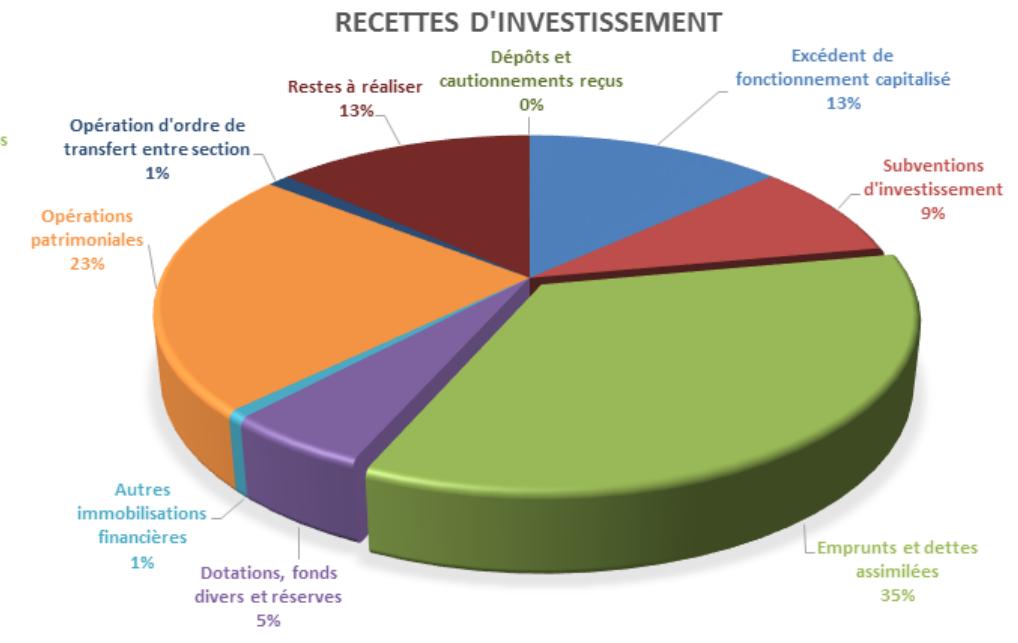
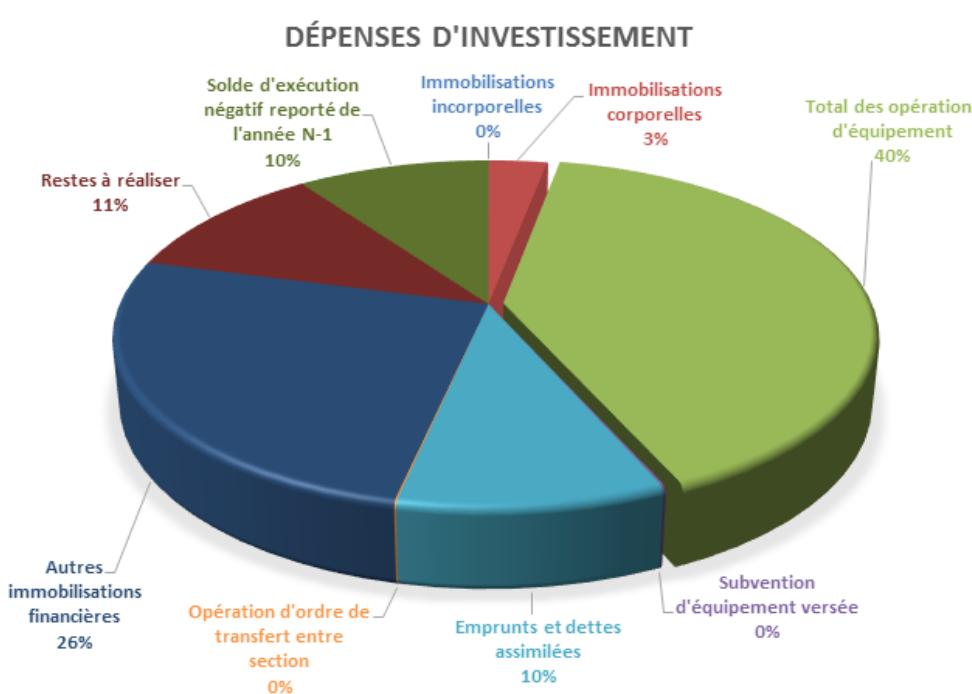
Chaque commission est présidée par le Vice-Président en charge du domaine de compétence. Elles sont composées de délégués communautaires, de

## Ses finances

### Résultat cumulé 2016 :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	7 415 464,02	8 739 612,50
Section d'investissement	9 380 095,13	10 485 508,25
Total cumulé	16 795 559,15	19 225 120,75





#### Adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

La CCIDL étant soumise au régime de la fiscalité professionnelle unique, il est donc nécessaire de déterminer le montant des attributions de compensation afférentes. Celles-ci sont déterminées par une CLECT. Le montant des transferts de charges retenu dans les attributions de compensation doit ensuite permettre à la Communauté de Communes d'exercer les compétences qui lui ont été transférées.

Cette commission est issue par chacun des conseils municipaux de la désignation de deux représentants, à l'exception de la commune de Montpon-Ménestérol qui en compte trois. Celle-ci s'est réunie deux fois en 2014 et dix fois en 2015.

Il est prévu que le passage en fiscalité professionnelle consiste à rendre l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre attributaire de l'ensemble de la recette fiscale sur les entreprises. Puis il a été convenu de déterminer pour chacune des compétences transférées (fonctionnement, tourisme, investissement, voirie, écoles) les assiettes de calcul retenues. La commission dans son rapport a donc établi tous les montants des transferts à mettre en place.

Le Conseil communautaire en date du 17 décembre 2015 a validé ce rapport ainsi que les attributions de compensation définitives qui sont applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## Ouverture de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP)

Face au risque de pénurie en matière d'offre de soins (présence médicale et paramédicale) les élus ont décidé de créer une Maison de Santé Rurale Pluridisciplinaire. La collectivité a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'opération immobilière financée grâce aux subventions publiques et à la souscription d'un emprunt d'un montant de 1 040 000 € sur 25 ans. Une convention de partenariat a été signée avec le groupe MSA SERVICES qui assure la gestion du bien immobilier et les relations avec les professionnels de santé.

Le Conseil communautaire a souhaité tout mettre en œuvre pour assurer à l'ensemble de la population un service de soins satisfaisant. La MSP, ouverte au public depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016, est constituée d'un bâtiment modulaire d'environ 1000m<sup>2</sup> et accueille :

- un pôle médical (médecins généralistes, dermatologue, dentiste, consultations avancées en lien avec les centres hospitaliers de Libourne et Périgueux)
- un pôle paramédical (infirmiers libéraux, pédicure-podologue, sage-femme)
- le SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile)
- le CMP (Centre Médico-Psychologique) de l'hôpital spécialisé de Vauclaire
- un studio pour les médecins de garde et stagiaires accueillis.



## La structuration des services de la CCIDL



La collectivité s'est engagée dans une démarche de structuration de ses services qui s'est notamment traduite par l'adoption d'un nouvel organigramme en partie mutualisé avec la ville centre de Montpon-Ménestérol dans l'optique d'optimiser les moyens disponibles sur le territoire de la communauté de communes.

Le Conseil communautaire a d'ailleurs adopté un règlement intérieur et un règlement du temps de travail qui fixent des règles communes à l'ensemble des agents et services de la CCIDL dans le domaine de l'organisation et du temps de travail afin d'assurer un bon fonctionnement des services.

Dans cette logique, les élus ont validé la mise en place d'un Comité Technique et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, instances de représentation des fonctionnaires et de dialogue social au sein de la CCIDL.

Cette structuration des services s'accompagne en outre d'une professionnalisation croissante des agents dans l'objectif de toujours mieux servir les usagers. Ainsi, les agents ont bénéficié de 239 jours de formation et un marché à bon de commandes relatif à la fourniture de vêtements de travail et chaussures a été attribué comme suit :

- Lot N°1 – SAS RIB'S à Périgueux
- Lot N°2 – GEDIVEPRO à Montluçon

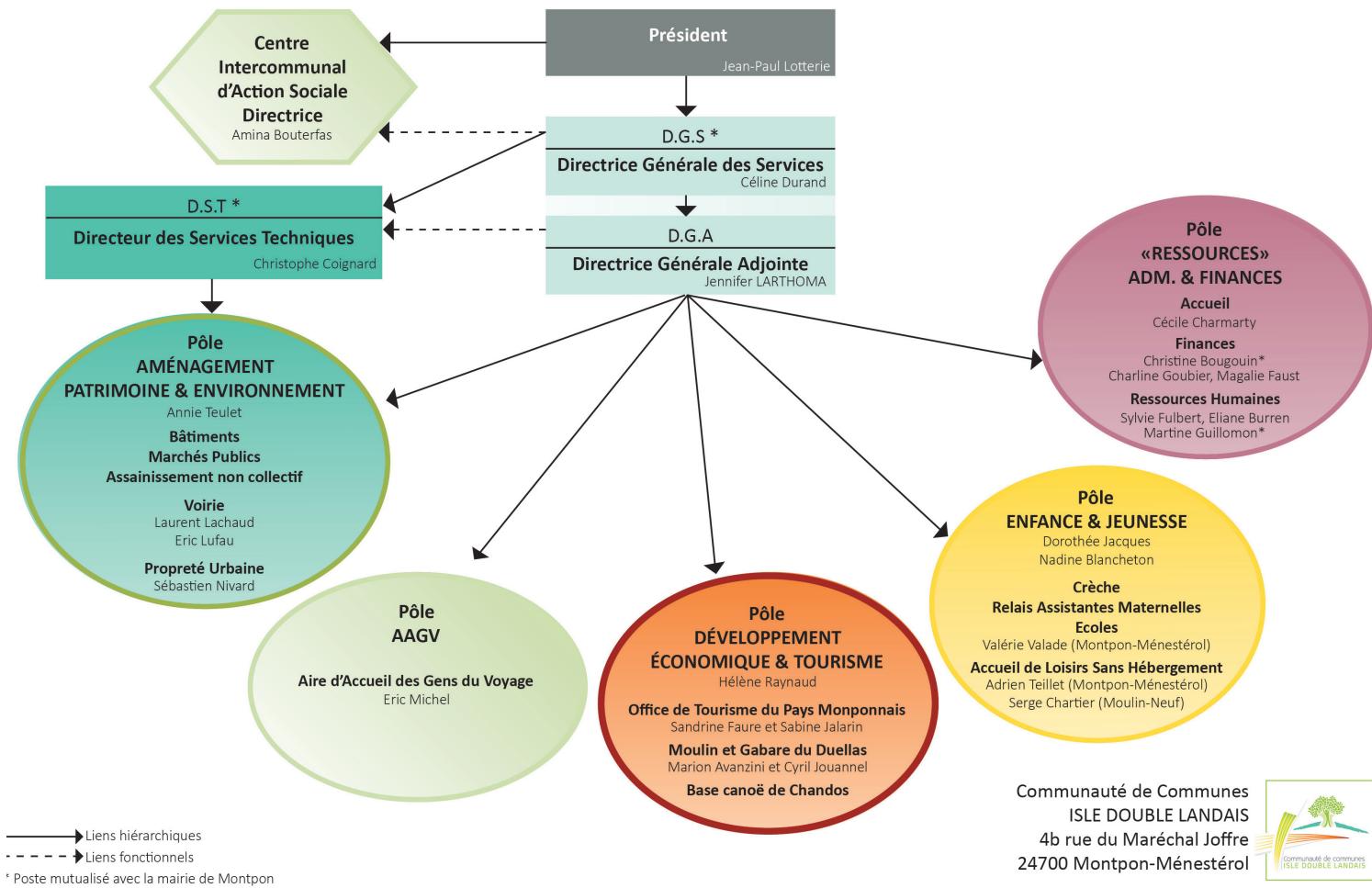
## Le personnel en quelques chiffres

**125 agents** **111 titulaires** **14 contractuels**

**239 formations** soit **1,9 journée/agent**

**11 arrivées**  
**10 départs**  
**7 nominations stagiaires**

### ORGANIGRAMME des Services Communautaires - 2016



### Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Les enfants et jeunes de 3 à 17 ans sont accueillis et accompagnés au sein des deux ALSH de Montpon et Moulin Neuf. Ces deux structures proposent aux enfants du territoire des activités de loisirs diversifiées et respectueuses des rythmes de vie : activités manuelles et artistiques (peinture, couture, dessin, poterie...), culturelles, sportives, jeux d'intérieur ou d'extérieur... Ces activités sont adaptées à la tranche d'âge des enfants, et répondent aux objectifs fixés par le projet éducatif de territoire et déclinés dans le projet pédagogique proposé par l'équipe d'animation.



#### En quelques chiffres

2 ALSH (Montpon et Moulin Neuf)

400 enfants accueillis en 2016



#### ► La mise en place d'un nouveau marché de restauration

Cette année, un nouveau marché pour la fourniture des repas à l'ALSH de Montpon a été passé. L'accent a été mis sur le local et le bio.

La date de fin de validité du marché est le 31/08/2018, date à laquelle les fonctionnements des restaurations des deux ALSH seront harmonisés avec la fin de marché avec la société API concernant l'ALSH de Moulin Neuf.

#### ► Lancement de l'étude pour le projet de nouvel ALSH à Moulin Neuf

Aujourd'hui, le centre de loisirs de Moulin Neuf occupe les locaux de l'école. En effet, le centre de loisirs actuel ne répond plus aux normes d'accessibilité et de sécurité en vigueur, c'est pourquoi la CCIDL envisage la construction d'un nouvel ALSH sur le site du nouveau groupe scolaire de Moulin-Neuf, afin de conserver la proximité des installations sportives, et de mutualiser certains équipements.

La réalisation d'une étude de faisabilité pour la construction d'un nouvel ALSH à Moulin Neuf a été confiée à l'Agence Technique Départementale.



### Compétence Affaires Scolaires

La communauté a pris la compétence scolaire pour mutualiser les moyens des neuf communes, et tendre vers un service uniforme sur l'ensemble du territoire, pour assurer une égalité d'accès à l'éducation pour tous.

#### ► Le soutien financier

Un budget de 70€ par enfant est attribué à chaque école. Cette dotation permet l'acquisition de cahiers, crayons, manuels ou encore d'équipements sportifs pour les élèves. En plus de ce budget, la CCIDL prend à sa charge 5 transports de proximité par classe afin de permettre à tous les enfants d'accéder à des activités culturelles ou sportives du territoire telles que le projet école et cinéma, ombre et Lumière, et le cross du collège.

#### ► Ouverture en continu des ALSH

Afin de répondre à une demande récurrente des parents du territoire, et d'assurer un service public de proximité en continu, la commission Enfance Jeunesse du 19 décembre 2016 et les élus ont validé l'ouverture du service d'accueil de loisirs durant toutes les périodes de vacances scolaires à compter de 2017. Jusque-là, les ALSH étaient fermés pendant quinze jours en août et les deux semaines de congés de Noël.

Les équipes des ALSH ont travaillé conjointement sur la mise en place de cette ouverture en continu du service d'accueil de loisirs.

Ainsi, il a été décidé qu'en fonction des demandes et des besoins, seul un des deux centres assurera l'accueil sur ces périodes d'août et de décembre et les équipes seront donc amenées à intervenir sur les deux structures de Montpon et de Moulin Neuf (dès lors que le nouvel ALSH sera construit, et dans la mesure où la capacité d'accueil de cette structure permettra de répondre au besoin).

#### En quelques chiffres

11 écoles sur le territoire

1 013 enfants accueillis en 2016

+ de 90 000 repas servis dans les cantines

### ► Extension du prélèvement automatique à tous les services

Cette année est ponctuée par la mise en place du prélèvement automatique et du paiement par TIPI pour les factures de cantines et de garderie, qui sont désormais mensuelles et globales. Il n'y a plus de vente de cartes de cantine.

### ► Les Temps d'activités périscolaires (TAP)

Suite à la réforme des rythmes scolaires, la CCIDL a mis en place les temps d'activités périscolaires durant lesquels des activités très diversifiées sont proposées.

Au regard du premier bilan qui a pu être réalisé sur l'année scolaire 2015-2016, et aux différentes difficultés rencontrées, notamment en terme de personnel, la réorganisation des horaires de TAP a fait l'objet d'accord avec les différentes écoles. Pour cette rentrée 2016, 8 écoles sont en regroupement d'heures. Cette organisation apparaît plus satisfaisante.

Durant l'année 2016, on a pu recenser un taux de 71% de fréquentation pour les plus de 6 ans et un taux de 68% pour les moins de 6 ans.



	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Echourgnac				13h30-16h30
Eygurande et Gardedeuilh			13h05-16h05	
Ménesplet			13h30-16h30	
Ménestérol				13h30-16h15
Montpon Élémentaire		13h30-16h30		
Montpon maternelle		13h30-16h30		
Saint Barthélémy de Bellegarde			13h20-16h20	
Le Pizou Élémentaire	15h-16h30			15h-16h30
Le Pizou Maternelle	13h30-14h30	13h30-14h30		13h30-14h30
Moulin Neuf	15h-16h30			15h-16h30
Saint Martial d'Artenset			13h-14h15	13h-14h15
Bénévent				13h30-16h

### Petite enfance



La Communauté de Communes détient la compétence de la petite enfance. Dans ce cadre, elle a confié la gestion de l'accueil pour les jeunes enfants (de 3 mois à 4 ans) à l'association « Quenottes et Gros Câlins ». Pour l'aider dans cette mission, la Communauté de Communes met gratuitement

à la disposition de l'association le bâtiment qui lui avait été mis à disposition par la commune de Montpon suite au transfert de la compétence enfance et jeunesse. Dans le but de donner à l'association les moyens nécessaires pour exercer sa mission d'intérêt général, la collectivité verse également tous les ans une subvention de fonctionnement à l'association d'un montant de 63 000€. Les modalités de versement de la subvention ainsi que les missions qui doivent être conduites par l'association pour en bénéficier sont actées dans une convention d'objectifs signée par les deux parties.

La CCIDL soutient également le relais d'assistantes maternelles de la Vallée de l'Isle qui a notamment pour mission d'informer et d'accompagner les assistantes maternelles agréées, les candidates à l'agrément, les parents employeurs et leurs enfants.

Le relais organise également des animations pour partager des moments conviviaux et ludiques en présence et sous la responsabilité de l'assistante maternelle. Le soutien de La CCIDL se traduit par la mise à disposition de l'ALSH de Montpon le mardi matin (sauf pendant les vacances scolaires) et le versement d'une contribution financière.

### En quelques chiffres

1 crèche disposant de 20 places

56 assistantes maternelles recensées sur le territoire

2 Maisons d'Assistantes Maternelles

### ► Accompagnement des porteurs de projets

Le service de développement économique de la Communauté de communes continue d'accompagner les porteurs de projets dans leur parcours de création ou de reprise d'entreprise.

Les concrétisations sur la période :

- Une brasserie de bière artisanale est en cours d'installation pour commencer sa production en janvier (création d'un emploi)
- Le restaurant « Les Tables du Duellas » a ouvert ses portes en juillet (création de 3 emplois à l'année)

### ► Une communication vers les acteurs économiques

Dans le cadre de notre partenariat avec Périgord Développement, la CCIDL a participé aux salons économiques nationaux suivants :

- Salon des entrepreneurs de Paris en février 2016, dédié à la création d'entreprise. Un chef d'entreprise est venu témoigner du fait que l'on pouvait entreprendre en Dordogne.
- Salon des entrepreneurs de Lyon les 15 et 16 juin 2016
- Salon Parcours France à Paris le 11 octobre 2016

L'objectif est de mettre en avant notre réseau et notre capacité à travailler ensemble, collectivités, consulaires et agence de développement afin de faciliter l'accueil des porteurs de projet. Plusieurs projets sont en cours de renseignements :

- Deux porteurs de projet souhaitant créer des chambres d'hôtes
- Un porteur de projet souhaitant reprendre une ferme pour effectuer du maraîchage en agriculture biologique.

### ► Plan d'actions 2015-2020

Parmi les actions menées dans le cadre de la convention de partenariat avec les chambres consulaires, l'année 2016 a été marquée par :

- **La réalisation d'un diagnostic du potentiel du territoire en agritourisme**  
Cette étude réalisée par les techniciens de la chambre d'agriculture et de la chambre de commerce et d'industrie montre l'intérêt des partenaires restaurateurs, hébergeurs et producteurs pour le développement de produits agritouristiques.

7 propositions ont été présentées pour développer l'agritourisme sur le territoire :

- La rencontre entre les producteurs hébergeurs restaurateurs
- Un lieu de stockage et/ou de distribution
- Le raid gourmand
- Marché des producteurs de Pays
- Produits packagés
- La spécialité culinaire montponnaise
- La semaine Handballistique

La rencontre entre les producteurs hébergeurs restaurateurs a eu lieu l'après-midi du 16 novembre 2016 avec comme premier objectif se rencontrer afin de mieux se connaître.

Ensuite le groupe a été réparti en trois tables rondes afin de s'exprimer sur les 6 autres propositions qui sont apparues suite à l'étude sur le potentiel agritourisme.

#### ■ L'amélioration du point de vente

Les commerçants ont sollicité la collectivité pour pouvoir bénéficier d'un accompagnement de la CCI ou de la CMA pour valoriser leur commerce. En 2016, 10 dossiers d'accompagnement comprenant un diagnostic du point de vente et une journée de formation ont été réalisés.



#### ■ Diagnostic des friches agricoles

La CCIDL a signé une convention avec la chambre d'agriculture pour effectuer un diagnostic des friches sur l'ensemble du territoire communautaire. Cet outil permettra à chaque commune d'avoir une vision plus claire des différentes zones sur lesquelles il faudrait travailler en collaboration avec les propriétaires afin de conserver les espaces agricoles.

#### ► Lancement d'une étude de faisabilité d'un espace de développement économique

Dans le cadre du développement économique, la collectivité projette de créer une pépinière d'entreprises. Afin de bien calibrer ce projet, une étude va être réalisée afin de préciser les besoins d'outils immobiliers sur notre territoire. Ainsi après avoir établi un diagnostic précis, les différents outils seront abordés, pépinière, hôtel d'entreprise ou bien espace de télétravail, et des propositions seront faites en fonction des besoins détectés.

#### ► Signature d'une convention triennale avec Périgord Initiative

La signature de cette convention permet d'avoir un contact privilégié avec Périgord Initiative qui examine et rencontre tous nos porteurs de projets potentiels sur le territoire communautaire.

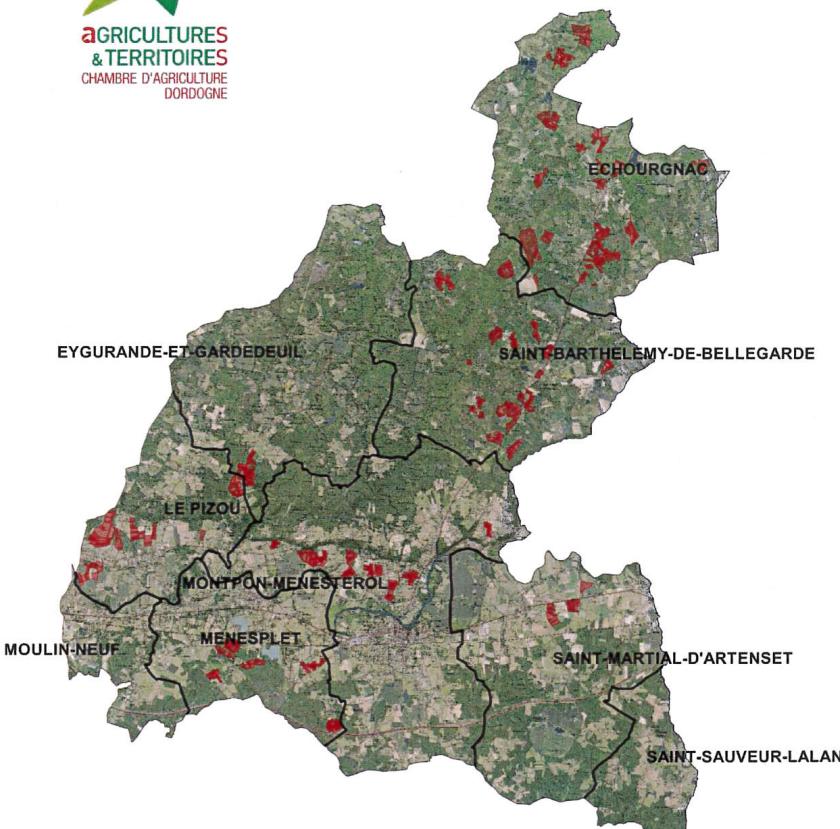
Dans le cadre où le projet semble réalisable, il y a la possibilité d'obtenir un prêt d'honneur à taux 0 ainsi qu'un accompagnement personnalisé les trois premières années d'existence de l'entreprise.

Une entreprise s'est installée et une autre a pu effectuer une reprise en 2016 en partie grâce à ce dispositif.

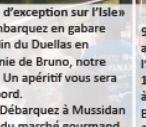
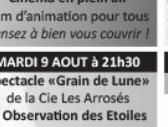
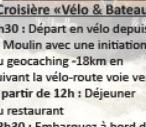


Deux autres porteurs de projet sont actuellement en train de rencontrer Périgord Initiative dont un qui pourrait aboutir rapidement et un autre prévu pour le début 2017.

#### RECENSEMENT DES PARCELLES AGRICOLES NON EXPLOITÉES Communauté de communes Isle-Double-Landais



### ANIMATIONS 2016

<b>DIMANCHE 1<sup>er</sup> MAI</b> dès 11h	<b>DIMANCHE 22 MAI</b> à 14h
	
<b>VENDREDI 1<sup>er</sup> AVRIL à 18h30</b> Expo du 4 au 28 avril	<b>VENDREDI 29 AVRIL à 18h30</b> Expo du 1 <sup>er</sup> mai au 9 juin
	
Vernissage «Un petit oiseau, un petit poisson» Poterie en Liberté	Vernissage «Plein les yeux» PhotoClub de St-Front-de-Pradoux
<b>MERCREDI 8 JUIN à 14h</b> Expo du 1 <sup>er</sup> mai au 9 juin	<b>VENDREDI 10 JUIN à 18h30</b> Expo du 12 au 30 juin
	
Journée des Moulins et Fête de la Nature 14h : Initiation à la photo avec le Club qui expose et animation avec l'Asso les enfants du Pays Beleyme	Vernissage Irène Lalande & Raymond Ganot
16h : Promenade en gabare	16h : Promenade au Moulin du Duellas»
<b>VENDREDI 1<sup>er</sup> JUILLET 18h30</b> Expo du 2 au 21 juillet	<b>LUNDI 18 JUILLET à 18h</b>
	
Vernissage «Énergies Abstraites» Véronique Pascale Proust	
<b>MARDI 26 JUILLET à 21h30</b>	<b>MARDI 19 JUILLET à 9h30</b>
	
Cinéma en plein air Film d'animation pour tous Pensez à bien vous couvrir !	Croisière «Gourmandise» 9h30 : Embarquez en gabare avec notre conteur Bruno à l'aire de Lagut à Mussidan 11h30 : Pause gourmande à la maison éclusière de Bénévent
<b>MARDI 9 AOUT à 21h30</b>	<b>JEUDI 28 JUILLET dès 9h</b>
Spectacle «Grain de Lune» de la Cie Les Arrosés & Observation des Etoiles en plein air avec télescopes animateurs «Les Pléiades»	Croisière «Nature» 9h : Embarquez à bord de la gabare en compagnie d'un guide nature. En chemin, halte à St-Martin-d'Astier pour la visite de l'église
	12h : Déjeuner au Moulin avec dégustation de glace à la ferme
Randonnée en fête (OT Montpon RDV au Moulin : surprises et marche accompagnée (7km)	15h : Retour en bus à Mussidan (arrivée vers 15h30)
<b>VENDREDI 3 SEPT à 18h</b>	<b>JEUDI 18 AOUT dès 9h</b>
	Croisière «Nature» comme le jeudi 28 juillet avec visite du Château de Montréal au lieu de Passion Savon
Vernissage «Entre vous et moi» Nadège Gaubour	
<b>VENDREDI 9 SEPT à 18h30</b> Expo du 11 sept au 13 oct	<b>Croisière «Vélo &amp; Bateau»</b> 9h30 : Départ en vélo depuis le Moulin avec une initiation au geocaching -18km en suivant la vélo-route voie verte A partir de 12h : Déjeuner au restaurant
	13h30 : Embarquez à bord de la gabare pour une descente sur la rivière contée par Bruno 16h : arrivée au Moulin
Vernissage «Mémoires Minérales» Sylvie Bruneau	<b>DIMANCHE 18 SEPT à 14h</b>
<b>DIMANCHE 16 OCTOBRE de 10h à 18h</b>	<b>VENDREDI 14 OCT à 18h30</b> Expo du 16 au 28 octobre
	
Fête d'automne Marché artisanal et gastronomique Buvette et Restauration sur place Stand pour la découverte de la biodiversité Animation musicale, jeux en bois...	Vernissage «Si proches et pourtant méconnus» M. et Mme Rochet
	<b>MOULIN du DUELLAS</b> à St-Martial-d'Artenset (24700)
	Horaires d'ouverture : JUILLET/AOÛT : 14h-18h (sauf lundi)
	MAI/JUIN/SEPTMBRE : 14h-17h (sauf samedi)
	AVRIL/OCTOBRE : 14h-17h (sauf week-end)
	Infos : 05.53.82.39.54/06.84.17.64.63/contact@moulin-duellas.fr

## L'office de Tourisme en quelques chiffres

4000 visiteurs

35% de locaux et 65% de touristes  
dont 90% de français et 10% d'étrangers



### ► Une fréquentation des sites touristiques de la CCIDL en hausse

#### ■ Au moulin du Duellas

Bonne fréquentation de la gabare avec une augmentation d'environ 1000 passagers par rapport à 2015 ce qui amène à 5500 passagers payants pour une recette de 27065€.

La fréquentation du moulin en lui-même a également augmenté, nous avons comptabilisé 3600 visiteurs (+ 400 par rapport à 2015).

Le Moulin, lieu de manifestations : A l'intérieur du moulin, 9 expositions de peintures ou de photos se sont succédées. La fête de la Récup, la journée des moulins, l'initiation au Yoga, le cinéma en plein air, la nuit des étoiles, la journée du patrimoine et la fête d'automne ont été très fréquentées avec un pic exceptionnel pour le cinéma en plein air qui a accueilli plus de 400 personnes sur la soirée.

La communication est un élément essentiel dans le développement touristique, c'est pourquoi une nouvelle plaquette a été élaborée par les services en interne en 2016.



▪ **A la base canoë kayak**

Cette année il a été passé une convention d'occupation temporaire pour la durée de la saison touristique soit du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 30 septembre 2016 avec l'association « La Dronne et l'Isle ». Malgré une météo maussade au printemps le loueur a réalisé une belle saison avec une progression de la fréquentation.



► **Elaboration d'un circuit cyclotourisme**

L'année est marquée par la mise en place d'un circuit de cyclotourisme qui relie les deux vallées Dronne et Isle partant de la Roche Chalais et arrivant à Montpon Ménestérol. Deux circuits sont proposés :

- Saint Aulaye, Servanches, Eygurande et Montpon
- Saint Aulaye, Echourgnac, Saint Barthélémy et Montpon.



## CROISIÈRES FLUVIALES 2016

► **Une offre touristique diversifiée dans le cadre de l'habilitation commerciale**

Dans le cadre de l'habilitation commerciale, l'office de tourisme a vendu de nouveaux produits en 2016 tels que des journées de visites pour les groupes et des croisières fluviales. Dans l'ensemble le bilan financier est positif.

► **Le réaménagement de l'office de tourisme**

Dans le cadre de la convention passée avec les Chambres consulaires, la communauté de communes a demandé à un technicien de la CCI de faire le diagnostic du bâtiment d'accueil de l'Office de Tourisme (OT) et d'évaluer les actions à entreprendre pour l'améliorer.

En effet dans sa nouvelle mission de commercialisation, l'OT nécessite des transformations et le diagnostic préconise les actions suivantes :

- Le bâtiment doit comporter une entrée visiteur unique afin de travailler les zones chaudes et froides de commercialisation
- Il doit être mieux signalé de l'extérieur, totem, autocollant avec le logo national, signalétique....
- Les deux bureaux doivent changer de place et il faut en ajouter un dans la mezzanine qui permette le travail isolé du public, cela nécessite une climatisation dans la mezzanine et une modification de l'installation électrique
- Les affiches doivent être retirées et il faut repenser à un système de diffusion de l'information autre (un écran par exemple) afin de proposer au visiteur un espace clair et plus accueillant
- L'escalier pourrait recevoir un coffrage en bois servant ensuite de support de communication pour de belles photos du territoire communautaire
- La présentation des documents se fera par ordre de priorités suivant les périmètres touristiques suivants : le territoire de la CCIDL, la vallée de l'Isle, le département avec les grands sites et enfin les grands sites régionaux.

Cela nécessite une réflexion au niveau de l'OT sur la politique appliquée dans cette structure ainsi que ses missions.

Les travaux ont été priorisés pour être réalisés en 2016 et 2017.

### L'extension des compétences sociales de la CCIDL

Dans le cadre de la loi NOTRe la CCIDL a renforcé ses compétences en matière sociale, notamment en créant un centre intercommunal d'action sociale (CIAS) et en reprenant la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage (AAGV) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### Le centre intercommunal d'action sociale

Le CIAS du Pays Montponnais a pour mission principale d'animer une action générale de prévention et de développement social sur le territoire de la communauté de communes à travers le portage de repas à domicile et le maintien à domicile des bénéficiaires.

### En quelques chiffres



**364 bénéficiaires en maintien à domicile**

**28 407 repas livrés**

### L'aire d'accueil des gens du voyage

La gestion de l'accueil des gens du voyage nécessite des travaux d'entretien annuel (plomberie, électricité, petit matériel, peinture, fils à linge...).



### En quelques chiffres



**20 places réparties en 10 emplacements de 2 caravanes**

**3230 jours d'occupation 44.24% taux d'occupation**



## CULTURE ET PATRIMOINE

La CCIDL est un soutien financier pour la promotion de la culture et du patrimoine du territoire. En effet, certaines associations que sont « La Double en Périgord », « Cœur de Double », « Les femmes créatives de la Double » et « Double Fête » perçoivent des subventions afin d'organiser des évènements dans cette optique.

### ► L'animation du jardin pédagogique du moulin du Duellas par l'association « Pour les Enfants du pays de Beleyme »

Suite à l'arrêt d'activité de l'association « Paysages », un nouveau partenariat a dû être construit pour l'animation du jardin pédagogique situé sur le site du moulin du Duellas. L'association « Pour les Enfants du Pays de Beleyme » avec laquelle il y a déjà des actions d'animation en commun (contes sur gabare, fête de la nature...) a été choisie pour la reprise du jardin.

L'association a proposé de nouvelles animations en lien avec la nature :

- installation d'une plateforme de nidification destinée à la cigogne, espèce emblématique qui peut devenir l'un des symboles du site
- creusement d'une mare à proximité du jardin, sur le site de la « mouillère »
- aménagement et entretien d'un sentier de promenade et de découverte, sur la zone de la mouillère, à proximité du jardin, proposant des objets naturels sonores, des hôtels à insectes extraordinaires,...
- conception et installation d'un sentier de land Art sur un itinéraire d'environ 500 à 800 m (coût nécessitant une étude précise, et sans doute la recherche de financements complémentaires) en vue d'augmenter l'attrait et la réputation du Duellas comme site touristique environnemental.
- proposition aux écoles et centres de loisirs des journées d'animations « globales » qui comprennent une intervention « gabare » menée par le Duellas et une intervention de sensibilisation pédagogique menée par Beleyme : faune, flore, patrimoine, ripisylve, zones humides, écosystèmes, autres... en vue d'augmenter la fréquentation locale et d'augmenter les propositions pédagogiques.



#### ANIMATION NATURE (1 au choix) en partenariat avec « Le Pays de Beleyme »

##### > Randonnée naturaliste animée

Partez à la découverte des Zones Humides de l'îlot du Duellas : Qu'est ce qu'une zone humide ? Rôles et fonctions, biodiversité remarquable, menaces...



ANIMATION NATURE  
Randonnée animée



ANIMATION NATURE  
Activités jardin

##### > Activités jardin

- > Jardin 5 sens : reconnaissance des plantes
- > Jardin sans moyen : découverte du jardinage
- > Jardin habité : observation de petites bêtes
- > Jardin des couleurs : utilisation de plantes tinctoriales

##### > Activité ornithologie

Découvrez l'avifaune locale avec un animateur : observation, écoute des chants, atelier sur la migration...



MOULIN DU DUELLAS  
Activité ornithologique

## Le patrimoine communautaire à entretenir



## En quelques chiffres

370 km de voiries

7 logements locatifs

20 bâtiments communautaires :

- ▶ 11 écoles
- ▶ 2 centres d'accueil de loisirs sans hébergement
- ▶ 2 multiples ruraux
- ▶ 1 aire d'accueil des gens du voyage
- ▶ 1 siège administratif
- ▶ 1 office de tourisme
- ▶ 2 sites touristiques



## ► Entretien des infrastructures et bâtiments

La CCIDL assure l'entretien des bâtiments communautaires.

Au cours de l'année 2016 la CCIDL a entrepris de nombreux travaux pour ses écoles :

- réhabilitation des toilettes de l'école Maternelle de Montpon
- mise en conformité de la cantine scolaire de St Martial d'Artenset
- réfection d'une partie de la toiture de l'école primaire de Ménestérol
- réfection de la toiture de la cantine de l'école du Pizou

Un marché à bon de commandes relatif à l'entretien des Espaces Verts de la Gendarmerie, de l'AAGV, du Centre de Loisirs de Montpon et de l'Ecole de Ménestérol a été attribué à l'entreprise BOUFFARD pour un montant 6 095,50 € TTC.

La CCIDL assure également la gestion du domaine public routier. Pour garantir la sécurité sur son réseau, la CCIDL a passé un marché à bons de commande pour des travaux voiries. Ce marché comprend 3 lots :

- un lot point à temps d'un montant maximum de 167 200€ HT attribué à l'entreprise LAURIERE,
- un lot revêtement monocouche, bicouche d'un montant maximum de 257 900€ HT attribué à l'entreprise LAURIERE,
- un lot enrobé coulé à froid d'un montant de 65 565 € HT attribué à l'entreprise EUROVIA.

Un programme a été ouvert pour l'acquisition de panneaux signalétiques.

Dans le cadre de la gestion du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), 3 entreprises ont répondu à la consultation lancée pour le contrôle des installations d'ANC. Le marché a été attribué à la société AGUR pour un montant 127 540,60 € TTC.



## ► Equipement

La Communauté a poursuivi son programme d'équipement durant l'année 2016. Effectivement, elle a procédé, par le biais de marché de fournitures, à l'achat d'un tracteur, d'un véhicule utilitaire, et divers matériels pour le service propreté urbaine.

# Communauté de Communes Isle Double Landais

4b rue du Maréchal Joffre  
24700 Montpon-Ménestérol

05.53.82.58.25  
[accueil@ccidl.fr](mailto:accueil@ccidl.fr)

